

MINISTRE DE LA CONSTRUCTION  
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT,  
CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

DIRECTION GENERALE DU SERVICE  
TOPOGRAPHIQUE ET DU CADASTRE

DECRET N° 77/415 /PCE/MDN/CAD-DAF  
du 13 Août 1977

portant promotion au titre de l'année 1976 des  
fonctionnaires de la catégorie A des cadres des  
Services Techniques du Cadastre.

V I S A S :

~~PAR LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU~~  
~~PARTI PRINCIPAL MINISTRE, CHIEF DU DEPARTEMENT,~~  
MINISTRE DU PLAN,

(/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

(/u la Loi N° 15-62 du 3 Février 1962 portant

statut général des fonctionnaires des cadres de la République  
Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté N° 2 087/FP du 21 Juin 1958 fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;

(/u le Décret N° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le  
statut de la catégorie A des cadres des Services Techniques ;

(/u le Décret N° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;

(/u le Décret N° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant  
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi

N° 15-62 portant statut général des fonctionnaires des cadres  
de la République Populaire du Congo ;

(/u le Décret N° 65-170 du 25 Juin 1965 règlemen-  
tant l'avancement des fonctionnaires des cadres de la République  
Populaire du Congo ;

(/u le Décret N° 74-470 du 31 Décembre 1974 abro-  
geant les dispositions du Décret N° 62-196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des cadres des fonction-  
naires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'Acte N° 001/PCT/EMP. du 3 Avril 1977 fixant  
l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti  
Congolais du Travail ;

(/u le Décret N° 77/165 du 5 Avril 1977 portant  
nomination de Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 77/414 /PCE/MDN/CAD-DAF  
du 13 Août 1977 portant inscription au tableau  
d'avancement au titre de l'année 1976 des fonctionnaires de la  
catégorie A des cadres des Services Techniques du Cadastre.

DECRETE :

ARTICLE 18- Les fonctionnaires de la catégorie A des cadres des  
Services Techniques du Service Topographique et du Cadastre  
dont les noms suivent sont promus aux échelons ci-après au  
titre de l'année 1976 ACC et RSMC néant.

.../...

DECRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup>- Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1975 les fonctionnaires de la catégorie A des cadres des Services Techniques du Cadastre dont les noms suivent :

HIERARCHIE I

Inspecteur du Cadastre  
pour le 3<sup>ème</sup> échelon (à 2 ans)

Monsieur :- N'GOMA Philippe - Présidence de la République

HIERARCHIE II

Ingénieur-Géomètre du Cadastre  
pour le 2<sup>ème</sup> échelon (à 2 ans)

Monsieur :- A W A H Cabral-Maloze - Cadastre - Brazzaville.

ARTICLE 2<sup>o</sup>- Le présent décret sera enregistré, publié au J.O. R.P.C. et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire  
Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

COMMANDEMENT Louis SYLVAE-GOMA.-

Le Ministre de la Construction de l'Urbanisme  
et de l'Habitat, Chargé de l'Environnement,

Commandant Pascal B I M A.-

Le Ministre de la Justice et du Travail.

~~Garde des Sceaux.~~

Le Ministre des Finances.

Alphonse MOUTISSOU-POUATI.-

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- |                     |   |                               |   |
|---------------------|---|-------------------------------|---|
| - J. O. R.P.C. .... | 1 | - Direction du Cadastre ..... | 2 |
| - DGT-DCGPCE .....  | 3 | - SGOM/BC .....               | 3 |
| - PCE/MDN .....     | 2 | - Intéressés .....            | 2 |
| - D. F. ....        | 3 | - Dossiers .....              | 6 |
| - C. F. ....        | 3 | - Archives .....              | 2 |

HK